

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_55
id. 6209

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

SITE DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH ACTIONS DÉPARTEMENTALES COMPLÉMENTAIRES

Les travaux portés par le Département pour le projet de valorisation touristique de la pente d'eau de Montech se sont achevés sur le premier trimestre 2021.

L'inauguration du site a eu lieu le 17 septembre 2021, et malgré les contraintes liées à l'obligation de contrôle sanitaire pour les manifestations, ce fut l'occasion pour les élus et les personnalités invitées, de découvrir une boucle de promenade avec 11 étapes scénographiques, proposant un voyage à travers les univers ferroviaires et de la batellerie.

Le site est ouvert au public gratuitement depuis le mois d'avril 2021. Sur cette première saison touristique, il est classé cinquième site le plus visité de Tarn et Garonne, avec plus de 10 000 entrées comptabilisées pour la visite de la péniche.

Une convention de partenariat, signée entre les 4 opérateurs historiques (les Voies Navigables de France, le Département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de communes Grand Sud et la Commune de Montech) délègue la gestion du site à la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Elle confirme le positionnement volontariste des 4 maîtres d'ouvrage autour de ce projet de territoire et traduit leur volonté de partager des objectifs ambitieux de développement de la vocation touristique du site et de bon fonctionnement au quotidien.

Dans ce cadre, un bilan de fin de saison s'est tenu le 19 novembre 2021. Celui-ci a permis de recenser un certain nombre d'aménagements à réaliser afin d'améliorer le parcours de visite et la gestion des flux des visiteurs.

Aussi, dans le prolongement du partenariat engagé, le Département prévoit pour la saison touristique 2022, de procéder aux équipements suivants :

- mise en œuvre d'équipements complémentaires au niveau du parc de la machine (bancs, table de pique nique, signalétique supplémentaire...) et déplacement de quelques éléments scénographiques afin d'améliorer la lisibilité du parcours et de faciliter leur exploitation pendant les balades commentées organisées par le gestionnaire du site. Ces équipements sont évalués à 14 500 € TTC.

- inscription de 8 101,94 € de crédits de paiement pour des travaux de renforcement du talus de l'aire de jeux,

- réinscription de crédits de paiement à hauteur de 265 € pour honorer une dernière prestation en lien avec l'inauguration,

- inscription de 12 000 € TTC pour les frais de mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le chantier de la pente d'eau de Montech, mettant ainsi en valeur la valorisation des compétences et des savoirs-faire des entreprises et maîtres d'œuvre sur ce chantier d'exception.

Il convient également de renouveler la participation du Département aux frais de fonctionnement de la halte vélo, dans le cadre de la convention de fonctionnement approuvée par délibération du 21 avril 2021 qui lie le Département à la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, gestionnaire du site.

Monsieur le Président rappelle que le Département est, sur le site de la pente d'eau, affectataire du rez-de-chaussée de la maison éclusière à usage de halte-vélo en lien avec l'accueil des usagers de la véloroute de proximité et, que la gestion du local à usage de sanitaires utilisés indifféremment par les usagers de la vélo-route et par les visiteurs du site de la pente d'eau a été confiée à la communauté de communes - gestionnaire.

Les dépenses de maintenance sont prises en charge à parité. La contribution annuelle du Département s'établit à 12 000 € TTC.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 avril 2021 relative au site de la pente d'eau de Montech – les actions départementales de valorisation,

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre et la poursuite du développement du site de la pente d'eau de Montech du 14 mai 2021,

Vu la convention de gestion de la halte-vélo avec la Communauté de communes Grand Sud du 14 mai 2021,

Considérant les aménagements à réaliser sur le site de la pente d'eau de Montech afin d'améliorer le parcours de visite et la gestion des flux des visiteurs, constatés à l'issue du bilan de fin de saison,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la réalisation des prestations complémentaires de travaux et de communication et, à ce titre :
 - inscrire 14 500 € de crédits de paiement pour des équipements complémentaires destinés à améliorer le fonctionnement du site (bancs, tables de pique-nique...) sur la ligne budgétaire 2188 SF 94 (MATSPE) du programme 029 – opération 006 – enveloppe E14,
 - inscrire 8 101,94 € de crédits de paiement pour des travaux de renforcement du talus de l'aire de jeux sur la ligne budgétaire 458133 SF 01 du programme 029 – opération 003 – enveloppe E13,
 - réinscrire des crédits de paiement à hauteur de 265 € pour un restant dû de prestation en lien avec l'inauguration sur la ligne budgétaire 6234 SF 01,
 - inscrire des crédits de paiement à hauteur de 12 000 € TTC pour les frais de mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le chantier de la pente d'eau de Montech sur la ligne budgétaire 6238 SF 01 du programme 029 – opération 003 – enveloppe E03 ;
- Approuve le renouvellement de la participation aux frais de fonctionnement de la halte vélo arrêté annuellement à 12 000 € TTC dans le cadre de la convention de fonctionnement qui lie la collectivité au gestionnaire du site, et la ratification de 24 000 € en crédits de paiement au titre des exercices 2021 et 2022, sur la ligne budgétaire 62878 SF 01 du programme 029 – opération 003 – enveloppe E11 du budget départemental 2022.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL